



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Licence
1ère année
Mention Droit
Parcours Double diplôme international franco-allemand (Mannheim - Passau)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 613-5, D. 612-1-13 et D. 613-45,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Licence
1ère année
Mention Droit
Parcours Double diplôme international franco-allemand (Mannheim - Passau)

est composée comme suit :

- Aurore GAILLET, Professeure des Universités Présidente
- Alexandra KESSLER, Enseignante contractuelle des Universités
- Quentin GUGUET-SCHIELE, Maître de Conférences
- Lukas RASS MASSON, Professeur des Universités
- Zoé JACQUEMIN, Professeure des Universités

Article 2

La commission se constitue, pour la conduite des entretiens de recrutement, en groupes de deux examinateurs, désignés par le président de la commission.

Article 3

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 14/03/2024

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire
Université Toulouse Capitole


Cosima BLUNT
*

